

ANNEXE C

Rappel des questions abordées dans le « Guide de l'achat public éco-responsable : Achat de produits »³⁸

- Peut-on prendre en compte l'environnement dans ses achats publics ?
- Passe-t-on un marché pour satisfaire un besoin ou une exigence ?
- Qu'est-ce qu'un éco-produit ?
- A quoi peut-on reconnaître un éco-produit ?
- Un éco-produit coûte-t-il plus cher qu'un produit standard ?
- Un éco-produit est-il un produit de moindre qualité ?
- L'obtention d'un écolabel coûte-t-elle cher aux entreprises ?
- Un produit sans signe de reconnaissance environnementale peut-il être un éco-produit ?
- Peut-on intégrer dans un marché public des caractéristiques environnementales sans être discriminatoire ?
- Peut-on faire référence dans un marché public, notamment dans les spécifications techniques, à des marques de certification comme les écolabels ou autres signes de qualité ?
- Est-ce qu'une procédure de passation d'un marché public, qui aboutit à la remise d'une seule offre, doit être déclarée infructueuse ?
- Peut-on intégrer des caractéristiques environnementales directement dans l'objet du marché ?
- Lors de l'examen de la valeur économique des offres, peut-on prendre en compte le coût global (achat + utilisation + élimination) ?
- Quelles caractéristiques environnementales l'acheteur public peut-il rechercher ?
- Peut-on se référer, dans un marché public, à des caractéristiques environnementales non visibles sur le produit final telles, par exemple, la prise en compte d'exigences sur son processus de production ?
- Quel est le poids à attribuer au critère environnemental ?

38) Guide publié par le GPEM/DDEN en 2005 et téléchargeable à : <http://www.minefi.gouv.fr/minefi/publique/publique4/index.htm> (rubrique « Publications - Guides et recommandations »).

Ce guide peut être également commandé auprès aux éditions de l'ADEME (<http://www.ademe.fr/>) qui met également en ligne une version électronique : <http://www.ademe.fr/eco-responsable/Modules/eco-responsable/>